



Bruxelles, le 27 avril 2020

Solvay Solidarity Fund

Madame, Monsieur
Chers actionnaires,

Il est inutile de répéter que nous vivons tous des moments hors du commun. Le Covid-19 confronte brutalement chaque personne, chaque famille et chaque entreprise à des défis majeurs, parfois dramatiques et peut-être uniques dans notre Histoire.

Dans ces circonstances, le dévouement aux autres, en particulier de la part des professionnels de la santé, et la solidarité envers ceux qui sont ou seront affectés sont comme très souvent remarquables.

Solvay reste guidé par sa finalité de progrès humain. Tout au long de son histoire, nos actionnaires ont soutenu l'entreprise et ses employés durant toutes les périodes de crise majeure.

C'est pourquoi Solvay a décidé de créer un fonds de solidarité Covid-19. Les sommes collectées seront allouées à des employés du Groupe et à leur proche famille qui du fait de la crise du Covid-19 se trouveraient en situation de grande difficulté ou de détresse majeure sur le plan de la santé, de l'éducation de leurs enfants, en situation de chômage, de limitation ou de disparition de leur couverture sociale ou de santé. Et ce, en particulier dans les pays où la couverture sociale est minimale ou inexistante.

Dénommé « Solvay Solidarity Fund » et placé sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin, ce fonds sera alimenté par des contributions volontaires des administrateurs, de la CEO et des membres du Comité exécutif, de l'ensemble du management ainsi que de tout employé qui le souhaite. Le Président du Conseil a pour sa part décidé d'abandonner les six prochains mois de sa rémunération totale pour alimenter ce fonds. Le management, quant à lui, a décidé de renoncer à 15 % de sa rémunération à venir de cette année.

Les actionnaires sont une composante essentielle et indivisible de notre communauté Solvay. C'est pourquoi le Conseil d'administration a décidé de vous proposer de contribuer 33 % du solde brut de votre dividende ex-2019 (**) au Solvay Solidarity Fund (*).

La procédure applicable est simple et dépend du type d'actions que vous détenez:

Actions nominatives

- Si vous détenez des actions nominatives, le formulaire en annexe vous permet de donner mandat à Solvay de verser 33 % du solde brut de votre dividende, soit 0,75 EUR brut par action (**), directement, en votre nom et pour votre compte, à la Fondation Roi Baudouin au profit du fonds. Dans ce cas, un solde de 1,50 EUR brut par action (*2) vous sera payé à la date de paiement du dividende.

- Si vous ne renvoyez pas ce formulaire, vous percevrez l'intégralité du solde de dividende, soit 2,25 EUR brut par action (**).

Actions dématérialisées

- Si vous détenez des actions dématérialisées, il ne vous sera pas possible de donner un tel mandat à Solvay, pour des raisons pratiques.
- Vous recevrez donc la totalité du dividende, mais il vous sera loisible de verser personnellement et directement la même contribution, par virement bancaire au compte de la Fondation Roi Baudouin BE10 0000 0000 0404 avec la communication structurée ***020/0750/00061***

Depuis l'annonce de la mise en place de ce fonds, nous avons reçu de multiples signes d'investisseurs privés et institutionnels saluant notre initiative et qui ont manifesté leur intention de contribuer au Solvay Solidarity Fund.

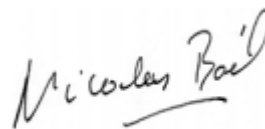
Par conséquent, nous sommes convaincus, avec l'ensemble du Conseil d'administration et l'ensemble des employés et stakeholders de Solvay, que vous répondrez massivement à cet appel de solidarité comme vous l'avez toujours fait par le passé.

Vous serez évidemment régulièrement tenus informés en toute transparence de l'utilisation des ressources de ce fonds.

En vous remerciant, veuillez accepter, chers actionnaires, l'expression de nos sentiments distingués.



Ilham Kadri
Présidente du Comité exécutif et CEO



Nicolas Boël
Président du Conseil d'Administration

(*) Il revient à chaque actionnaire de vérifier dans quelle mesure cette contribution pourrait bénéficier d'un avantage fiscal dans son propre pays. En Belgique, par exemple, il existe une réduction d'impôt pour les personnes physiques et une déduction fiscale pour les sociétés, dans certaines limites et sous certaines conditions, pour des dons à la Fondation Roi Baudouin. La Fondation est également reconnue dans d'autres pays (par exemple en France). Le cas échéant, la Fondation délivrera les certificats nécessaires. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à son site web (i.e. <https://www.kbs-frb.be/fr/>).

(**) le cas échéant après déduction du précompte mobilier applicable



Nom

Adresse

Référence

Fonds de solidarité Solvay Covid-19

FORMULAIRE RELATIF AUX ACTIONS NOMINATIVES UNIQUEMENT
--

Document à renvoyer complété et signé à l'adresse shareholders@solvay.com
ou à Solvay SA – Service Actionnaires – à l'attention de Anne Tilkens
rue des Champs Elysées 43 – 1050 Bruxelles- Tel. +32 639 66 32
pour le 6 mai 2020 au plus tard¹

Je me réfère au courrier intitulé « Solvay Solidarity Fund » adressé par Solvay à ses actionnaires le 27 avril 2020.

Par la présente, je donne mandat à Solvay de verser 33 % du solde brut de mon dividende (soit 0,75 € par action sur les 2,25 € brut par action), le cas échéant après déduction du précompte mobilier applicable, directement, en mon nom et pour mon compte, à la Fondation Roi Baudouin au profit du Solvay Solidarity Fund. Celui-ci vise à soutenir les employés et les personnes à leur charge qui feraient face à des difficultés financières liées à la crise de Covid-19.

Nom et Prénom du signataire personne physique ou du représentant d'une indivision² ou d'une société :

.....
Détenteur de actions **nominatives**

Souhaite recevoir un certificat de la Fondation Roi Baudouin pour déduction fiscale éventuelle (OUI/NON) :

Date :

Bon pour accord.
Signature(s)² :

¹ Veuillez ne pas tenir compte du présent document si vous ne souhaitez pas participer au Fonds de Solidarité Solvay. En l'absence de réponse via ce formulaire, le solde du dividende 2019 vous sera payé intégralement.

² Dans le cas d'une indivision, la signature de tous les membres est requise.
SOLVAY S.A. – Rue de Ransbeek, 310 – B-1120 Brussels – Belgium – T : +32 (2) 639 66 30 – F : +32 (2) 639 66 31
T.V.A. BE 0403 091 220 – Brussels, RPM 0403 091 220 – BNP Paribas Fortis IBAN BE07 0015 6239 5366 – BIC GEBABEBB
www.solvay.com